FRC 1552
Case FRC 1552
10634

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

OPINION

DE

BARDOU-BOISQUETIN,

Député de la Sarthe,

Sur le projet de résolution du 18 nivose an 7, concernant la remise de la peine en faveur des complices qui révéleront des conspirations formées contre la République.

Séance du 17 germinal an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

DES vérités utiles, mais étouffées dans le sein d'un comité général, doivent se reproduire à la tribune publique, ornées seulement de l'éclat qu'elles empruntent de

leur ſimplicité : puiſſent-elles frapper tous les eſprits, rallier tous les républicains, épouvanter tous les traîtres !

Point de puſillanimité ! du courage, de l'énergie : à ces traits que chacun de nous ſe reconnoiſſe !

Des lois juſtes, ſévères, protectrices, bienfaiſantes : à ces traits que chaque citoyen reconnoiſſe le légiſlateur ami de ſon pays !

Il en eſt temps encore : tendons une main ſecourable aux républicains ; ſauvons-les de la fureur de leurs ennemis ; allons au-devant d'eux ; cherchons-les par-tout ; pourſuivons par-tout, atteignons, puniſſons le crime.

Pouvez-vous jamais l'oublier, repréſentans du peuple, qu'un vaſte ſyſtême de proſcription & de mort étend ſon voile ſur les patriotes, ſur les acquéreurs de domaines nationaux, ſur les fonctionnaires publics, ſur ceux enfin qui ont uni leur ſort à la révolution ? Oui, ce ſyſtême eſt général : le cabinet britannique l'a enfanté, c'eſt aſſez dire ce qu'on doit attendre d'un ennemi qui, foulant aux pieds les droits ſacrés des nations, corrompt, aſſervit, détruit & règne par le poignard, par le poiſon, par le feu. Hommes puiſſans, mais avilis, vos crimes ſont connus dans les deux hémiſphères ; dites quel eſt le point du globe où vous portez & de l'or & des fers, que votre deſpotiſme n'ait flétri ? Tremblez, hommes cruels, votre chûte eſt prochaine ; & les peuples que vous opprimez s'armeront contre vous, l'univers ſera vengé, l'humanité ſera conſolée.

Tous les moyens qui peuvent mettre un terme aux maux que chaque jour voit éclore, ou neutraliſer les complots médités dans le ſilence des nuits, doivent être accueillis avec tranſport par les repréſenttans du peuple, ſur-tout ſi les lois éternelles de l'égalité conſtitutionnelle

ne sont point blessées, si les droits de chaque citoyen sont respectés, si l'application de ces moyens n'est ni incertaine, ni arbitraire.

Qu'auroit-elle donc d'injuste la loi qu'on vous propose? Ses adversaires vous parleront de la constitution. J'en parlerai aussi; mais si la constitution est le *palladium* des Français, les républicains ne sont-ils pas le *palladium* de la constitution? Et que deviendroit-elle, cette constitution, si les fondateurs de la liberté étoient précipités dans la tombe par les ennemis de la liberté?

N'est-ce pas contre la constitution que les Anglais ont armé la moitié de l'Europe? n'est-ce pas contre elle que les royalistes & les prêtres dirigent tous leurs coups? Que veulent-ils? le renversement de la constitution. Que vouloient Marat, Robespierre & Babœuf? la constitution de 93, ou point de constitution. Quels étoient leurs moyens? l'assassinat des patriotes. Que vouloit l'ancienne coalition? que veut aujourd'hui la nouvelle? un trône, des autels, l'égorgement des patriotes & point de constitution.

Depuis trop long-temps leurs secrets vous sont connus; délibérer, c'est agrandir la plaie: remettre aux mains du Directoire exécutif le remède qu'il vous demande, c'est la cicatriser. Hâtez-vous, représentans du peuple, de fermer l'abîme où les républicains sont engloutis. C'est votre propre cause que vous avez à défendre; le précipice est sous vos pas. Sachez que chaque instant qui s'écoule peut coûter ou du sang ou des larmes.

Dans les républicains, sauvez la République. Haine à la royauté! haine à l'anarchie! haine aux assassins! haine aux empoisonneurs! haine au incendiaires! haine à Pitt, le bourreau des hommes!

Offrons à vos yeux le passé dans toute sa nudité; il est le grand précepteur de l'avenir.

Retraçons en peu de mots les forfaits qui se commettent dans plusieurs départemens. Je ne reviendrai pas sur les faits particuliers que j'ai dénoncés au Conseil en comité : je les généraliserai simplement; & pour rendre mon récit plus rapide, je me renfermerai dans le cercle du département de la Sarthe.

Il est trop vrai que de nombreux assassins, des chouans farouches, des royalistes audacieux, des conspirateurs & des prêtres sont répandus sur la surface de la République; qu'ils entraînent à leur suite tous les fléaux désolateurs; que la difficulté de les atteindre les rend plus féroces; que l'insuffisance des lois assure l'impunité; que les noms des victimes sont inscrits sur des listes, & que cette inscription, c'est la mort.

Dans les routes publiques, dans les chemins détournés, dans les champs, sous le chaume, personne n'est en sûreté.

Devant les tribunaux le prévenu porte un front menaçant. Le témoin garde le silence; le coupable échappe à la peine, retourne à ses criminelles habitudes, & trempe ses mains dans le sang innocent.

Des postes militaires, des colonnes mobiles, des patrouilles, ou trop foibles, ou surpris, sont attaqués, égorgés, mutilés.

Des escortes presque toujours insuffisantes, tombent sous le fer meurtrier. Des communes coupables sont acquittées, des voitures publiques spoliées.

Des retraites sont ouvertes aux émigrés, aux prêtres réfractaires. Leurs bandes sont organisées & soldées : elles se grossissent par des réquisitionnaires, des déserteurs, des étrangers, & par tout ce que l'Angleterre vomit d'impur sur nos côtes.

Des correspondances ténébreuses arrivent de toutes

parts, & ſont remiſes par des complices aux chefs des brigands.

Que vous dirai-je enfin, repréſentans du peuple? le glaive de la mort eſt ſuſpendu ſur la tête des républicains.

Aujourd'hui même le courier m'apporte des nouvelles officielles. J'apprends que huit volontaires de la dixième demi-brigade ont été attaqués par des chouans; qu'ils ont eu deux hommes tués & deux bleſſés, ſur cette même commune de Précigné, criminellement protégée, inconſidérément acquittée. Elle eſt maintenant ſous le poids d'une ſeconde accuſation. Je compte ſur ſon territoire neuf aſſaſſinats commis depuis très-peu de temps.

J'apprends qu'un cultivateur eſt enterré vivant dans une foſſe à fumier, & qu'il ne doit ſon ſalut qu'en indiquant le lieu qui cache une foible ſomme, fruit de ſes pénibles travaux.

Dans la commune de Vaſſon un percepteur de contributions voit ſa maiſon cernée, envahie par des hommes armés, & les deniers publics ſont emportés.

Dans une autre commune, un père de famille retourne en ſes foyers, accompagné de ſon fils, ſous l'eſcorte de deux militaires. Ils ſont aſſaillis par vingt-cinq chouans. Un prodige ſauve le père; un coup de feu perce la main du fils; un des militaires eſt bleſſé; l'autre meurt ſur la place; ſon corps eſt déchiré, & ſes membres palpitans deviennent la pâture des animaux.

Mais, ô comble de la ſcélérateſſe! Deux citoyennes, âgées l'une de 16 ans, l'autre de 8 ans, filles du citoyen Fautras-Guérinière, patriote eſtimable, ont été enlevées, le 12 de ce mois, en plein jour, au voiturier qui les conduiſoit au Mans. L'honneur, la vie de ces infortunées leur ſeront arrachés ou mis à prix.

Ces attentats, qui révoltent la nature, ont été commis depuis l'instant où je parus à cette tribune, en comité, armé de toutes pièces contre les irréconciliables ennemis de la liberté. Je vous disois que les royalistes & les prêtres, unis par l'impiété, par le blasphême, par les sermens, par la vengeance, étoient sans patrie & sans entrailles. Je vous disois que dans leurs obscurs repaires ils offroient aux mânes de Capet, sur l'autel du fanatisme, des sacrifices humains.

Ombres de nos frères morts pour la patrie, victimes malheureuses, sortez de vos paisibles demeures ! pressez-vous dans cette enceinte, & venez chercher parmi nous les consolations dues à la vertu, & commandées par l'admiration ! Nous qui vous survivons, nous jurons, par le génie de la liberté, que vous aurez des vengeurs; nous jurons que les tristes contrées de l'Ouest seront rendues à leur tranquillité première.

Représentans du peuple, vous qui habitez des départemens où les citoyens sont heureux par les lois & protégés par elles, quelle seroit votre surprise, votre douleur, votre indignation, si, comme moi, vous n'ouvriez vos lettres qu'en frissonnant; si la première ligne commençoit par ces mots: *Encore un assassinat ! encore un assassinat !* si la dernière étoit toujours l'expression d'un sentiment qui fît craindre de nouveaux malheurs, trop souvent confirmés par le prochain courier ! J'ai fait cette longue & cruelle expérience. Ah ! puissiez-vous ne jamais éprouver ce qu'il en coûte à la sensibilité quand on voit son pays couvert de ruines & de tombeaux, quand il est éclairé par les torches du fanatisme !

J'ai cherché dans l'intérêt de la société la solution du problême que votre commission vous propose : j'ai cherché dans le salut des républicains le salut de la République.

L'article 4 de la Déclaration des droits dit : « La sûreté

» réſulte du concours de tous pour aſſurer les droits de » chacun. »

Si ce principe étoit mis en action, la sûreté de chacun ne ſeroit pas incertaine ; elle n'eſt qu'une chimère, là où la loi n'eſt pas ſuffiſante. La loi n'eſt pas ſuffiſante, puiſque le Directoire exécutif vous a demandé, par quatre meſſages, une augmentation de forces & de moyens. Ces forces, ces moyens, c'eſt la loi qui les donne ; hé bien ! c'eſt une loi qu'il faut faire.

L'article 5 s'exprime ainſi : « La propriété eſt le droit de » jouir & de diſpoſer de ſes biens, de ſes revenus, du » fruit de ſon travail & de ſon induſtrie. »

C'eſt encore un principe dont l'application eſt ſuſpendue par une force majeure dans des circonſtances qui empêchent le citoyen d'uſer de la plénitude de ſes droits. Cette force majeure peut être combattue par les lois exiſtantes : mais pour la vaincre, il faut non-ſeulement une force ſupérieure, mais encore le concours de lois nouvelles. Il n'y a donc ni sûreté ni propriété, puiſque dans l'état de la légiſlation le concours de tous ne peut aſſurer les droits de chacun. Je parle des départemens où l'action des lois actuelles eſt impuiſſante.

« C'eſt ſur le maintien des propriétés que repoſent la » culture des terres, toutes les productions, tout moyen » de travail & tout l'ordre ſocial. » (*Article* 8 *de la Déclaration des devoirs.*)

L'ordre ſocial ſeroit bouleverſé, ſi des hommes, en état de guerre, violant ouvertement les lois, attentoient à la sûreté, à la propriété. Ils y attenteroient impunément, ſi vos lois n'étoient pas ſuffiſamment repreſſives. Elles ne le ſont pas ſuffiſamment, puiſque le Directoire exécutif vous en demande de plus puiſſantes.

L'article 144 de la Conſtitution veut « que le Direc-

» toire pourvoie, d'après les lois, à la sûreté extérieure » ou intérieure de la République. »

Quant à la sûreté extérieure, il a rempli ses devoirs. Vous avez fait la loi sur la conscription militaire ; il vous a demandé deux cent mille hommes, & vous les avez mis à sa disposition. Vous lui avez accordé des secours extraordinaires, il les avoit demandés, & vous savez ce qu'ont fait nos armées.

La sûreté intérieure est pareillement confiée à ses soins, d'après les lois. Faites donc les lois qui lui manquent : il vous les indique par ses messages réitérés.

Le projet de votre commission offre des moyens sûrs, prompts & décisifs, empressez-vous de les adopter, & vous ne tarderez pas à vous applaudir de votre ouvrage.

Désorganiser les bandes réunies sous l'étendard de la révolte ; porter dans l'ame de ces scélérats l'inquiétude & la terreur ; semer la défiance parmi eux ; rompre le fil de tous leurs complots ; désunir les chefs d'avec les exécuteurs ; leur ôter, par une défiance mutuelle, tout point de ralliement ; laisser une place au repentir, au remords ; remettre la peine ou récompenser, voilà ce que l'on vous propose.

Mais le mal est tellement invétéré que cette loi isolée, seroit encore insuffisante. Elle a besoin d'être étayée par d'autres lois. Il faut promptement reproduire le projet de résolution sur les passe-ports.

Il faut encore revenir à la loi du 10 vendémiaire an 4, sur la responsabilité des communes. J'en démontrerai, quand il sera temps, les imperfections. Je proposerai des moyens de rendre son application prompte & sûre. Je demanderai qu'elle n'atteigne que les coupables, & que les patriotes soyent mis spécialement sous sa protection.

Il faudroit aussi augmenter le nombre des brigades de gendarmerie. Si des fonds particuliers pour cet objet sont-

néceſſaires, faiſons-les. Ce ne ſont pas ces dépenſes qui appauvriront le tréſor public, mais les marchés honteux, les dilapidations ſcandaleuſes, les fauſſes meſures financières, & les coupables ſpéculations ſur leſquelles la juſtice eſt muette. J'invite donc la commiſſion militaire à faire ſon rapport le plus promptement poſſible.

Repréſentans du peuple, le concours de ces lois vous promet le réſultat le plus heureux. Je vois par elles l'eſpérance renaître, la paix rentrer dans les chaumières, la confiance faire place au ſoupçon, le commerce reprendre ſon activité, l'agriculture fleurir, le patriotiſme ſe retremper, le crime devenir plus rare & l'opinion publique couronner vos travaux. Ces biens ſont en vos mains, diſpenſez-les au peuple.

Vous n'apprendrez pas avec indifférence que dans ces départemens de l'Oueſt, que dans la Sarthe, où j'ai vu de plus près les hommes & les choſes, il exiſte une maſſe de patriotes purs & ſans taches qui ſavent pardonner des injuſtices, que des humiliations n'ont pas découragés, pour qui la République eſt plus chère que la vie, & qui défendront la conſtitution de l'an 3 juſqu'à leur dernier ſoupir. Ils ſont amis des lois & du gouvernement; mais ils déteſtent toutes les tyrannies.

Tels ſont les hommes dont le ſort eſt entre vos mains; écartez de leur ſein le poignard homicide; donnez-leur des lois tutélaires: ils ne vous demandent que des lois; leur courage & leur dévouement feront le reſte.

J'ai dû m'interroger; j'ai dû vous demander quand finira le dernier acte de cette horrible & longue tragédie, dont toutes les pages rougies du ſang des patriotes, tranſmettront à la poſtérité le tableau des crimes de toute eſpèce, des forfaits inouïs qui ont affligé mon pays.

Déjà l'opinion publique s'eſt prononcée. Déjà elle a

sanctionné la loi que votre commission vous propose. De toutes parts elle vous crie : Représentans du peuple, mettez un terme à tant de maux ; protégez les républicains ; ne les abandonnez pas à leurs bourreaux. Vengeance ! vengeance ! que cette imprécation se fasse entendre de la tribune jusqu'aux extrémités de la France libre, dans nos camps, dans nos arsenaux, dans nos ports ! qu'elle répande le trouble, la terreur & l'effroi dans le cœur de nos ennemis ! que ce soit leur premier supplice, & que par-tout la République soit triomphante !

Je vote pour le projet de la commission.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal an 7.